

3^o la Division de l'industrie laitière établit des normes de construction et d'hygiène qu'elle applique grâce à l'immatriculation et à l'inspection de toutes les fabriques laitières, de tous les établissements de distribution et de tous les frigorifiques compartimentés; elle s'occupe de toutes les questions relatives à l'industrie laitière et fournit des facilités pour l'analyse chimique et bactériologique des laitages; 4^o la Division de l'aviculture applique des programmes visant à perfectionner l'élevage des volailles et, grâce à un programme d'autorisation des basses-cours, fait la lutte à la diarrhée blanche; elle maintient aussi un établissement moderne de démonstration et d'élevage à Oliver; 5^o la Division des services vétérinaires est chargée du diagnostic des maladies des animaux; elle assure aux vétérinaires des services de diagnostic dont le personnel accomplit un travail considérable de vulgarisation; un laboratoire moderne est maintenu; 6^o la Division de l'apiculture applique la loi sur les maladies des abeilles, loi qui exige l'immatriculation de tous les apiculteurs et le maintien d'un service d'inspection; la Division accomplit aussi une œuvre considérable de vulgarisation; 7^o le Service de vulgarisation agricole fonctionne par l'entremise de 37 bureaux où sont postés 43 agronomes régionaux et 13 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs multiples problèmes et leur expliquent les divers programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières en matière d'alimentation et nutrition, de couture et d'habillement, d'administration ménagère, etc.

Les cercles ménagers de jeunes fermiers de l'Alberta renseignent les jeunes gens sur les aspects pratiques de l'agriculture et de l'économie domestique et leur inculquent les principes du civisme. En 1949, les 343 cercles de jeunes comptaient environ 5,636 membres.

Le ministère publie des bulletins sur l'agriculture et l'économie domestique et établit des statistiques agricoles nécessaires à plusieurs organismes de la province.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture comprend quatre divisions principales: 1^o la Division de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation agricole, surveille les programmes de vulgarisation, réunit les statistiques agricoles, rédige des rapports et des publications, participe aux expositions agricoles et dirige les cercles de fermiers et de fermières; 2^o la Division de l'industrie animale comporte les sections du bétail en général, du service vétérinaire, de l'industrie laitière et de la volaille, et s'occupe de l'expansion et de l'amélioration de la production animale, des fermes à fourrure, de l'inspection des marques, de l'inspection du classement du bœuf, de la lutte contre les épizooties, de la destruction des insectes nuisibles au bétail et de la diffusion de renseignements sur l'alimentation des animaux; 3^o la Division de l'industrie des plantes groupe les services d'horticulture, de grandes cultures, de pathologie végétale, d'entomologie et d'apiculture, surveille la production de fruits, légumes et semences, dirige des relevés sur les vergers, les petits fruits, les plantes bulbeuses et les serres, s'occupe de la suppression des insectes nuisibles, de l'inspection des maladies des plantes, de la destruction des mauvaises herbes et de l'expansion générale des récoltes; 4^o la Division de l'expansion et de la vulgarisation de l'agriculture fait œuvre de vulgarisation au moyen du service régional d'agronomes et s'occupe du défrichage pour fins de production, du génie agricole, de la main-d'œuvre agricole et des programmes des cercles de jeunes; les représentants de la Division de la vulgarisation sont postés dans 32 centres agricoles de la province.